

Secrétariat général

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 1er septembre 2022

Le secrétaire général

Monsieur Dominique VINCENT Secrétaire général de l'UFETAM/CFDT La Grande Arche Paroi sud 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 12 juillet dernier, vous me faites part de vos interrogations concernant l'application des mesures d'accompagnement ouvertes par l'arrêté de restructuration du 31 mars 2022 dans le cadre de la fermeture de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement (ENTE).

Vous faites notamment état de la déception de certains agents de ne pouvoir bénéficier des congés de formation permettant de se reconvertir ainsi que de l'inquiétude des agents en poste sur le site d'Aix de ne pouvoir être éligibles au bénéfice des mesures d'accompagnement durant la totalité de la période prévue par l'arrêté de restructuration.

Je tiens sur ces différents points à réaffirmer les propos tenus lors du comité technique ministériel du 8 juillet 2022 au cours duquel les organisations syndicales ont appelé mon attention sur la situation des agents de l'ENTE dans le cadre de la fermeture programmée de l'Ecole.

Lors de cet échange, ont été rappelés les enjeux attachés à cette opération de restructuration. Il a par ailleurs été indiqué que le contexte de la fermeture de l'Ecole au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ne faisait pas obstacle à l'éligibilité des agents qui, à cette échéance, se verraient affectés sur un poste d'attente, aux mesures d'accompagnement ouvertes au bénéfice de l'ensemble des agents de l'ENTE durant les 3 années couvertes par l'arrêté de restructuration. Une attention particulière sera portée à la rédaction des arrêtés individuels des agents concernés pour garantir à ces agents l'accès aux mesures correspondantes.

Je tiens par ailleurs à vous rassurer sur la possibilité offerte aux agents concernés de demander un congé de transition professionnelle: nous l'avons inscrite dans l'arrêté de restructuration et je veillerai à ce qu'elle soit mise en œuvre, dans le respect des critères fixés, notamment la condition selon laquelle les fonctions des agents doivent être substantiellement modifiées.

Vous souhaitez également disposer d'un état individuel des postes de l'ENTE supprimés ou « profondément remaniés » avec en regard les droits des agents et la ou les mesures mises en œuvre. S'il ne m'est pas possible de vous transmettre des informations nominatives, une présentation sera faite en COSUI à l'automne, avant le démarrage du pré-positionnement, des dispositifs de restructuration et de leurs conditions de mise en œuvre au regard de l'état des lieux des postes supprimés ou substantiellement modifiés.

Soyez assuré que mes services sont pleinement impliqués dans le suivi de cette opération de transfert afin d'accompagner dans les meilleurs conditions l'ensemble des agents concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Guillaume LEFORESTIER